

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 février 2021 à 19h30 sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Le conseiller Daniel Lauzon est absent.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H42**

**2021-02-44 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**POINTS AJOUTÉS**

- 8.1 Annulation d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 9, rue Doris-Lussier.
- 8.2 Réduction d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 31, rue Perrier.
- 8.3 Réduction d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 154, rue Jean-Paul Lemieux.
- 8.4 Réduction d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 28, 102<sup>e</sup>, Avenue.
- 8.5 Adhésion au programme «Défi Saint-Laurent»
- 8.6 Octroi de contrat – Fourniture et installation – Traverse piétonnière lumineuse – Avenue Forest.

**POINT RETIRÉ**

- 4.12 Octroi de contrat – Réhabilitation complète des conduites par chemisage structural – Intersection boulevard du Domaine et boulevard Perrot – Poste de pompage PP6.

ADOPTÉE

**2021-02-45 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-02-46 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2021, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-02-47 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2021, au montant de **71 176,96 \$**.

ADOPTÉE

**2021-02-48 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2021, au montant de **413 083,48 \$**.

ADOPTÉE

**2021-02-49 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 555-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 555 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 815 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT**

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 555-1 modifiant le règlement no 555 qui décrétait une dépense et un emprunt de 815 000 \$ pour des travaux d'élargissement du boulevard Perrot, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 1 595 000 \$.

**2021-02-50 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 555-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 555 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 815 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT**

Considérant que des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot entre le Boulevard St-Joseph et la 146<sup>e</sup> Avenue, doivent être exécutés au cours de l'année 2021;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-03-98, le 10 mars 2020, le Conseil a adopté le Règlement no 555 décrétant une dépense et un emprunt de 815 000 \$ pour des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot;

Considérant que le Règlement no 555 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 12 mai 2020 et est entré en vigueur le 15 mai 2020;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de

-20- l'emprunt à 1 595 000 \$ pour la réalisation de ces travaux, par l'adoption du règlement no 555-1;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 555-1.

**2021-02-51 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 556-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 556 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE-MADORE**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 556-1 modifiant le règlement no 556 qui décrétait une dépense et un emprunt de 153 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la Baie-Madore, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 342 000 \$.

**2021-02-52 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 556-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 556 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE-MADORE**

Considérant que des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore doivent être exécutés au cours de l'année 2021;

Considérant que la Ville déposera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-04-147, le 14 avril 2020, le Conseil a adopté le Règlement no 556 décrétant une dépense et un emprunt de 153 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la Baie-Madore;

Considérant que le Règlement no 556 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 24 septembre 2020 et est entré en vigueur le 25 septembre 2020;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et l'emprunt à 342 000 \$ pour la réalisation de ces travaux, par l'adoption du règlement no 556-1;

Considérant que les sommes versées à la Ville en vertu du Programme TECQ seront affectées à la réduction de l'emprunt ainsi qu'au paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée le règlement no 556-1;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 556-1.

**2021-02-53 DEMANDE D'ÉTUDE AU PIIA NO 2020-71, LOTS 2 069 911 ET 2 745 949 (1210, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise l'ouverture d'une nouvelle rue dans un secteur boisé à développer;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent plusieurs des critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'étude au PIIA no 2020-71 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande d'étude au PIIA no **2020-71**, lots 2 069 911 et 2 745 949 (1210, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-02-54**     **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-73, LOT 6 305 840 (2549, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la requérante souhaite que soit permise la construction d'une maison unifamiliale isolée à 1 étage;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-73 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2020-73**, lot 6 305 840 (2549, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-02-55**     **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019–2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2020-07-243 le 14 juillet 2020, le Conseil a approuvé l'application de la Ville au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de ce programme;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que la Ville doit apporter certains changements à la programmation de travaux déposée précédemment auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 révisée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-02-56

**APPEL D'OFFRES GT2021-05 – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE MATÉRIAUX – SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

Considérant que l'article 573.1.0.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), prévoit que, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Considérant que la Ville doit procéder à l'appel d'offres GT2021-05 pour des services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité de matériaux;

Considérant que le Conseil souhaite utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1. dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles et en vertu duquel chaque offre obtient un nombre de points basé sur des critères d'évaluation;

Considérant que le Conseil doit décider des critères d'évaluation et de leur pondération pour cet appel d'offres.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1. pour l'appel d'offres GT2021-05 pour des services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité de matériaux.

Que les critères d'évaluation suivants et leur pondération soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné :

Critères	Pondération (points)
1. Expérience de l'ingénieur chargé de projet, contrôle des matériaux	15
2. Expérience du technicien en charge du contrôle des matériaux	15
3. Capacité de relève du chargé de projet et du technicien	20
4. Assurance qualité	20
5. Expérience du soumissionnaire dans le contrôle de qualité des matériaux et de leur mise en œuvre correspondant à des travaux de génie civil pour le compte de municipalités au Québec au cours des 5 dernières années	30
TOTAL	100

Que le facteur 50 soit utilisé dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis.

ADOPTÉE

2021-02-57

**APPEL D'OFFRES GT2021-10A – SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET DE RÉFECTION RÉSEAU PLUVIAL – SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

Considérant que l'article 573.1.0.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), prévoit que, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Considérant que la Ville doit procéder à l'appel d'offres GT2021-10A pour les services professionnels reliés au projet de réfection du réseau pluvial des secteurs de la Pointe-du-Moulin et de l'Anse-au-Sable;

Considérant que le Conseil souhaite utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1. dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles et en vertu duquel chaque offre obtient un nombre de points basé sur des critères d'évaluation;

Considérant que le Conseil doit décider des critères d'évaluation et de leur pondération pour cet appel d'offres.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1. pour l'appel d'offres GT2021-10A pour les services professionnels reliés au projet de réfection du réseau pluvial des secteurs de la Pointe-du-Moulin et de l'Anse-au-Sable.

Que les critères d'évaluation suivants et leur pondération soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné :

Critères	Pondération (points)
1. Qualification et expertise du chargé de projet	25
2. Qualification et expertise du technicien dessinateur	25
3. Capacité de relève du chargé de projet et du technicien dessinateur	20
4. Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	20
5. Échéancier de réalisation	10
TOTAL	100

Que le facteur 50 soit utilisé dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis.

ADOPTÉE

2021-02-58 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PROJET DE RAMPE DE MISE À L’EAU CHEMIN COUSINEAU**

Considérant dans le cadre du projet d’aménagement d’une rampe de mise à l’eau au bout du Chemin Cousineau, la Ville doit requérir les services de professionnels pour la surveillance des travaux.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d’octroyer un contrat au montant de **18 500 \$** plus taxes applicables à la firme d’ingénierie **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.** pour les services professionnels reliés à la surveillance des travaux d’aménagement de la rampe de mise à l’eau au bout du Chemin Cousineau.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 22-700-00-700. Projet no 001.

ADOPTÉE

2021-02-59 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2021-03 – TRAVAUX DE PAVAGE 2021**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour les travaux de pavage 2021;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 8 soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 février 2021;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d’octroyer un contrat au montant de **418 770,87 \$** plus taxes applicables à **Meloche, division de Sintra** pour des travaux de pavage 2021, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2021-03.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 22-300-10-710. Projet no 1007.

ADOPTÉE

2021-02-60 **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE PIERRE, SABLE ET TERRE – ANNÉE 2021**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture de pierre, sable et terre pour l’année 2021.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’octroyer un contrat au montant de **45 324 \$** plus taxes applicables à **Pavages Vaudreuil Ltée.** pour la fourniture et la livraison de pierre, sable et terre pour l’année 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2021-02-61 **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE**

Considérant le besoin de la Ville d'acquérir une camionnette neuve pour les Services communautaires;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'une camionnette;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **40 901 \$** plus taxes applicables à **Hotte Automobile Inc.** pour la fourniture et la livraison d'une camionnette Transit Cargo neuve pour les Services communautaires.

Qu'une dépense au montant maximal de **6 699 \$** plus taxes applicables soit autorisée pour l'acquisition des accessoires requis tels que tapis protecteurs en caoutchouc et compartiments de rangement intérieurs.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-700-00-400. Projet no 1004.

ADOPTÉE

2021-02-62 **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR À GAZON O-TURN**

Considérant le besoin de la Ville d'acquérir un nouveau tracteur à gazon O-Turn pour les travaux publics;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'un tracteur à gazon O-Turn.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **17 055 \$** plus taxes applicables à **Le groupe Agritex Inc.** pour la fourniture et la livraison d'un tracteur à gazon O-Turn.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300. Projet no 1005.

ADOPTÉE

2021-02-63 **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE REMORQUE**

Considérant le besoin de la Ville d'acquérir une nouvelle remorque pour les travaux publics;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'une remorque.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **8 017 \$** plus taxes applicables à **9149-0847 Québec Inc. (Remorque Gator)** pour la fourniture et la livraison d'une remorque.



-26-

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300. Projet no 1005.

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT – RÉHABILITATION COMPLÈTE DES CONDUITES PAR CHEMISAGE STRUCTURAL – INTERSECTION BOULEVARD DU DOMAINE ET BOULEVARD PERROT – POSTE DE POMPAGE PP6**

Item retiré de l'ordre du jour.

2021-02-64

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT DE PLANS ET DEVIS – PROJET DE RÉFECTION DES BERGES DANS LE SECTEUR DE LA GRANDE-ANSE**

Considérant dans le cadre du projet de réfection des berges dans le secteur de la Grande-Anse, la Ville doit requérir les services de professionnels pour la confection de plans et devis.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **29 000 \$** plus taxes applicables à la firme d'ingénierie **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.** pour des services professionnels reliés à la confection de plans et devis pour les travaux relatifs à la réfection des berges dans le secteur de la Grande-Anse.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 22-200-00-700. Projet no 028.

ADOPTÉE

2021-02-65

**APPEL D'OFFRES GT2020-05A – SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DES RUES AUMAIS, BELVÉDÈRE-EST, CROISSANT ST-LOUIS, BOULEVARD PERROT ET BOULEVARD CAZA – SERVICES ADDITIONNELS**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-06-191 le 9 juin 2020, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 54 350 \$ plus taxes applicables à Groupe Civitas Inc. pour les services professionnels reliés aux travaux de remplacement, réhabilitation et réparation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et de réfection de chaussée des rues travaux des rues Aumais, Belvédère-Est, croissant St-Louis, boulevard Perrot et boulevard Caza, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2020-05A;

Considérant que certains services additionnels ont été requis en cours de mandat.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de **9 940 \$** plus taxes applicables à **Groupe Civitas Inc.** pour les services additionnels requis dans le cadre du mandat octroyé suivant l'appel d'offres GT2020-05A.

Que cette dépense soit puisée à même la subvention qui serait versée en vertu du Programme TECQ 2019-2023 et le règlement d'emprunt no 554, et imputée au poste budgétaire 22-400-10-720. Projet no 051.

ADOPTÉE

2021-02-66

**RECONNAISSANCE D'ORGANISME – THÉÂTRE DE L'ÎLE PERROT**

Considérant que le Théâtre de l'île Perrot a présenté une demande de reconnaissance à la Ville;

-27-

Considérant qu'en reconnaissant cet organisme, la Ville pourra notamment, promouvoir ses services sur le territoire et lui prêter des locaux gratuitement si requis.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Théâtre de l'île Perrot soit un organisme reconnu par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les fins de promotion et d'offres de services sur le territoire, incluant dans les locaux de la Ville le cas échéant.

ADOPTÉE

**2021-02-67 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2020-2021 – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer une subvention de **166,49 \$** au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** pour le soutien à l'inscription de 3 patineurs, résidents de la Ville, pour la saison 2020-2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2021-02-68 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2020 – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention de **3 185 \$** au **Club de gymnastique Gymini** pour le soutien à l'inscription pour l'année 2020 de 91 enfants de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2021-02-69 ENTENTE TRIPARTITE MARCHÉ DES SAVEURS 2019-2023 – VERSEMENT SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021**

Considérant que par la résolution no 2019-03-97 le 12 mars 2019, le Conseil a autorisé la signature d'une entente tripartite avec le Marché des saveurs de l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot pour une durée de 5 années (2019-2023);

Considérant qu'en vertu de cette entente, une subvention est accordée annuellement.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser qu'une somme de **5 600 \$** soit versée par la Ville au Marché des saveurs de l'Île-Perrot pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement annuel jusqu'en 2023.

D'autoriser qu'un premier paiement équivalent à 50% de la subvention soit payé, tel que convenu à l'entente, au 15 février 2021.

Que l'autre paiement de 50% soit fait avant le premier marché estival prévu le

-28-

19 mai 2021, si les conditions sanitaires permettent la tenue de tels événements.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2021-02-70 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PARC MARIE-MARTHE-DAOUST**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour des travaux d'aménagement du parc Marie-Marthe-Daoust.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **51 415,60 \$** plus taxes applicables à **Équipements récréatifs Jambette inc.** pour des travaux d'aménagement du parc Marie-Marthe-Daoust.

D'autoriser une dépense au montant maximum de **6 000\$** plus taxes applicables pour l'achat de mobilier urbain pour ce parc.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet no 077.

ADOPTÉE

**2021-02-71 ENTENTE COLLABORATION SERVICE INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que par la résolution no 2019-12-451 le 10 décembre 2019, le Conseil a autorisé, suivant la volonté des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt, la mise sur pied d'un comité technique afin d'optimiser la desserte en services incendie pour les deux villes;

Considérant que les discussions de la table technique ont mené à la rédaction d'une entente de collaboration entre les villes quant aux services incendie;

Considérant que la signature de cette entente permettra aux deux villes de profiter d'un partage de ressources afin d'améliorer la desserte en services incendie sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de consolider les services offerts à la population de Pincourt.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la ville, l'Entente de collaboration relative au service incendie avec la ville de Pincourt.

ADOPTÉE

**2021-02-72 APPEL D'OFFRES GT2021-02 – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS INCENDIE – SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – MODIFICATION FACTEUR FORMULE DE CALCUL POINTAGE**

Considérant que la Ville a lancé l'appel d'offres public GT2021-02 pour l'acquisition de deux camions incendie;

Considérant la particularité des véhicules devant être acquis et la pertinence pour la Ville de qualifier les offres selon des critères d'évaluation pertinents pour ce type de contrat, le Conseil a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour cet appel d'offres;

-29-

Considérant que par l'adoption de la Résolution 2021-01-42, le 21 janvier 2021, le Conseil a donc autorisé, pour les fins de l'appel d'offres GT2021-02, l'utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, ainsi que le facteur dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir le facteur 30 à être utilisé dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis qui avait été approuvé par la Résolution no 2021-01-42.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de remplacer le facteur 30 par le facteur **50**, dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis.

ADOPTÉE

2021-02-73

**DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN PHASE II – PROJET DE PARC NATURE**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot développe actuellement un projet de parc nature sur un terrain boisé à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et Perrot, notamment sur les lots 2 067 485 et 2 067 606;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet de parc nature mentionné ci-haut, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

-30-

Que Mesdames Danie Deschênes, mairesse et Catherine Fortier-Pesant, greffière soient autorisées à signer une convention entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Communauté métropolitaine de Montréal et que Monsieur Éric Duchesneau, directeur des services communautaires par interim, et Madame Josiane Asselin, directrice des services communautaires, soient autorisés à agir à titre de chargés de projet, au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**2021-02-74**     **REPORT DU SOLDE DU BUDGET NON ENGAGÉ – RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – VOLET « LES MAISONS LÉZARDÉES »**

Considérant le contexte de pandémie qui a cours depuis le mois de mars 2020 et qui a affecté les activités du domaine de la construction et la disponibilité des matériaux;

Considérant que le Gouvernement du Québec a un programme visant à soutenir les municipalités qui souhaitent aider les citoyens aux prises avec une problématique de maisons lézardées par l'entremise du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec;

Considérant le solde du budget non engagé de la Ville au cours de la programmation 2020-2021 peut être reporté et être rendu disponible pour la distribution budgétaire de 2021-2022;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire faire une demande auprès de la Société d'habitation du Québec afin de reporter le solde du budget non engagé.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dépose une demande pour reporter l'aide financière auprès de la Société d'habitation du Québec pour un montant de **35 000 \$** dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées ».

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-629-00-994.

ADOPTÉE

**2021-02-75**     **DÉCLARATION REQUISE DANS LE CADRE DE LA MUNICIPALISATION DE CERTAINS LOTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1), la Ville peut devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, sous réserve de l'accomplissement de certaines formalités;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-07-245 le 14 juillet 2020, le Conseil a autorisé la greffière à effectuer les formalités requises pour l'acquisition des lots suivants par la Ville:

<b>Lot(s)</b>	<b>Nom de la voie</b>
2 071 103	105 <sup>e</sup> Avenue au Registre foncier 103 <sup>e</sup> Avenue dans les dossiers de la Ville
2 071 015	Rue de la Passe
2 071 075 et 2 421 867	Rue Aumais
2 070 414 et 2 070 928	99 <sup>e</sup> Avenue

-31-

3 758 117	Rue Julie-Deschamps
2 421 837	Rue Alfred-Grefford
2 070 934	Rue Stocker
2 070 933	Rue Sherringham
2 661 959	Rue Françoise-Cuillierier
2 421 869	Chemin du Vieux-Moulin (portion)
2 421 742	Rue Alfred-Pellan (portion)
2 745 951 et 2 421 783	40 <sup>e</sup> Avenue (portion)
2 069 702	Rue de la Valline (portion)
2 421 691	Rue des Ruisseaux (passage au bout)
2 069 555	Boulevard Virginie-Roy (passage)

Considérant qu'un acte notarié a été soumis à la Ville dans le cadre de ces démarches.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de déclaration prévu à la Loi pour la municipalisation des lots mentionnés à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-02-76 ANNULATION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 9, RUE DORIS-LUSSIER**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'annuler la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 9, rue Doris-Lussier pour la période 2019-2020, considérant la défektivité du compteur d'eau.

ADOPTÉE

**2021-02-77 RÉDUCTION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 31, RUE PERRIER**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de réduire de 50% la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 31, rue Perrier pour la période 2019-2020.

ADOPTÉE

**2021-02-78 RÉDUCTION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 154, RUE JEAN-PAUL LEMIEUX**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de réduire de 50% la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 154, rue Jean-Paul Lemieux pour la période 2019-2020.

ADOPTÉE

**2021-02-79**     **RÉDUCTION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 28, 102<sup>E</sup>, AVENUE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de réduire de 50% la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 28, 102<sup>e</sup>, Avenue pour la période 2019-2020.

ADOPTÉE

**2021-02-80**     **ADHÉSION AU PROGRAMME «DÉFI SAINT-LAURENT»**

Considérant que « Stratégie Saint-Laurent » propose un programme qui s'adresse aux municipalités du Québec désirant s'engager à poser des gestes de sensibilisation et connaissances scientifiques, de mobilisation et de réduction à la source pour diminuer l'empreinte environnementale du plastique;

Considérant que la participation à ce programme permettra de poursuivre et d'élargir les mesures de réduction du plastique à usage unique en plus d'obtenir une visibilité accrue.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot :

- Adhère au programme «Défi Saint-Laurent» de «Stratégie Saint-Laurent» et prene des mesures afin de réduire l'utilisation de plastique, particulièrement celui à usage unique;
- Désigne monsieur Daniel Girard, technicien en environnement, à faire, pour et au nom de la Ville, le nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-02-81**     **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE LUMINEUSE – AVENUE FOREST**

Considérant que de nombreux piétons en provenance de la rue du Pinacle traversent l'Avenue Forest vers la piste cyclable et vice-versa;

Considérant que la Ville souhaite qu'une traverse piétonnière lumineuse soit installée à l'intersection de l'Avenue Forest et de la rue du Pinacle afin de sécuriser les lieux.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu qu'un contrat au montant de **6 885,00 \$** plus taxes applicables soit octroyé à **Signalisation Kalitec Inc.** pour la fourniture et l'installation d'une traverse piétonnière lumineuse à l'arrêt obligatoire à l'intersection de l'Avenue Forest et de la rue du Pinacle.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-351-00-649.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de janvier 2021 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 20 janvier 2021 – CCU.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-02-82

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel  
appuyé par le conseiller Bernard Groulx  
et résolu de lever la séance à 20h49.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse  
/sb

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*